

Procédé de positionnement et d'évaluation

Procédé de positionnement

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

Renseignements d'ordre général

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	

Projet de l'apprenant

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	
Positionnement par rapport aux pré-requis	

Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	

2. Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

.Dans le cas d'utilisation du **CPF**,
pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

voir annexe.

2 Déroulement

1. Remplir une attestation sur l'honneur, attestation fournie sur le compte CPF et transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans (annexe 1)
2. Faire une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis

1.2 Règles d'éligibilité pour l'utilisateur de Mon Compte Formation

Pour qu'un titulaire puisse utiliser ses droits CPF sur une offre « permis de conduire », quelle que soit la typologie de permis autorisée, **il doit remettre à l'organisme une attestation sur l'honneur** indiquant que :

- L'obtention du permis contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte ;
- Il ne fait pas l'objet d'une suspension ou d'une annulation de son permis ou d'une interdiction de solliciter un permis (cette obligation est vérifiée par une attestation sur l'honneur de l'intéressé) ;
- Si l'apprenant/titulaire de compte est en situation d'emploi : **l'obtention du permis de conduire vise à permettre son évolution professionnelle**, soit au sein de l'entreprise soit en-dehors de celle-ci.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-et-compte-formation>

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/ouvrir-auto-ecole>

Un exemple d'attestation vous est fourni dans ce document. Une fois cette attestation remplie par le titulaire et remise à l'organisme, ce dernier doit la conserver et la tenir à disposition de la Caisse des Dépôts qui peut la demander à tout moment.

1.3 Référencer une offre éligible au CPF

*Article L6323-6 – du Code du travail - Article D6323-6 – du Code du travail et suivants
Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du Compte personnel de formation
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences*

Votre offre disponible à la vente sur Mon Compte Formation devra correspondre à :

- une préparation à l'épreuve théorique du code de la route autorisant la conduite des véhicules de toutes les catégories mentionnées à l'article R. 221-4 du code de la route,
- une préparation à l'épreuve pratique du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de toutes les catégories mentionnées à l'article R. 221-4 du code de la route,
- une préparation à l'épreuve théorique et une épreuve pratique réunie en une seule formation,

NB : les formations au Permis 78 (permis B sur boîte de vitesse automatique) sont également éligibles

Attention, les offres suivantes **sont inéligibles au CPF** :

- Tout autre permis non listé dans ce guide ou la réglementation de référence évoquée ;
- Les offres de remise à niveau et les stages de récupération de points ;
- Les offres proposant des heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et vice versa ;
- La formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- La formation pour l'obtention du permis A (le candidat doit avoir le permis A2 depuis au moins 2 ans et suivre une formation complémentaire de 7 heures) ;
- L'adaptation au poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Nous vous rappelons par ailleurs que tout manquement d'un organisme de formation ou d'un titulaire de compte est sanctionné selon les conditions et modalités prévues par les conditions générales et particulières d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation et expose le fautif à des poursuites par la Caisse des Dépôts.

En cours d'actualisation

**Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte
personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> C1	<input type="checkbox"/> D1
	<input type="checkbox"/> B96	<input type="checkbox"/> C1E	<input type="checkbox"/> D1E
	<input type="checkbox"/> BE	<input type="checkbox"/> CE	<input type="checkbox"/> DE
	<input type="checkbox"/> B78		

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

- 1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (*préciser*) :

Auto écoles :

Cenomane / Dany Bourneuf / JJ Durfort / Alaric

FORMATION B

Procédures d'évaluation

Avant la formation

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **45 minutes**, va être réalisée.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel accompagnée d'une proposition chiffrée.

Compétences évaluées

Questions/exercices	CRITÈRES ÉVALUÉS
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
2. EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés ; Véhicules conduits ; Zone d'évolution à bord du véhicule ; Temps de pratique en conduite ; Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
3. CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction - Boîte de vitesse - embrayage - Freinage.
4. ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : Limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, <u>repérage de la motivation à l'apprentissage</u> de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
Exercices	COMPÉTENCES ÉVALUÉES
5. HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation <ul style="list-style-type: none">• Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur.• 5 réalisations de « départ - arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.• Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales
6. COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

Groupe Cenomane

Auto écoles :

Cenomane / Dany Bourneuf / JJ Durfort / Alaric

FORMATIONS A1-A2-A

Procédures d'évaluation

Avant la formation

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **45 minutes**, va être réalisée.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel accompagnée d'une proposition chiffrée.

Compétences évaluées

Questions/exercices	CRITÈRES ÉVALUÉS
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
2. EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédés ; Véhicules conduits ; Zone d'évolution à bord du véhicule ; Temps de pratique en conduite ; Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
3. CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction - Boîte de vitesse - embrayage - Freinage.
4. ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : Limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
Exercices	COMPÉTENCES ÉVALUÉES
5. HABILITÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation <ul style="list-style-type: none">• Installation sur la moto en autonomie sur invite du formateur.• 5 réalisations de « départ - arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.• Équilibre : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le guidon, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti.

6. COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	<p>Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.</p> <p>Mémorisation : Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.</p>
7. PERCEPTION	<p style="text-align: center;">En circulation</p> <p>À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels. (4 à 5 fois).</p> <p>L'élève est invité à regarder loin devant lui et faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire.</p> <p>Compétences évaluées : sens de la trajectoire ; capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.</p>
8. ÉMOTIVITÉ	<p>Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation.</p> <p>Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.</p>

Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée sur piste et si possible sur route, en moto, avec un enseignant.

Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site

Au cours de la formation

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences définies dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Groupe Cenomane

Auto écoles :

Cenomane / Dany Bourneuf / JJ Durfort / Alaric

FORMATIONS AM

Procédures d'évaluation

Avant la formation

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **45 minutes**, va être réalisée.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel accompagné d'une proposition chiffrée.

Compétences évaluées

Questions/exercices	CRITÈRES ÉVALUÉS
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, adresse. Date de l'obtention de l'ASSR 1 ou ASR.
2. EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	- Pratique du vélo ? - Pratique du cyclomoteur ? - Pratique d'autres engins à moteur (quad, karting...)?
3. TEST D'ACUITÉ VISUELLE	Port de lunettes ou lentilles correctives ? Test œil droit et œil gauche
4. MANIABILITÉ	- Exercice(s) de démarrage (dosage de l'accélérateur) ; - Exercice(s) de freinage pour s'arrêter (usage des 2 freins) ; - Exercice(s) d'équilibre et de positionnement du regard (au ralenti, passage des portes ou « 8 » autour d'un cône) ; - Exercice(s) de freinage pour ralentir avant de tourner (par exemple pour préparer un demi-tour) - Exercice(s) pour suivre une trajectoire (par exemple effectuer un demi-tour à l'intérieur d'un périmètre extérieur défini)

Au cours de la formation

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences définies dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.